

VOL. 10

SEPTEMBRE 1904

No 9

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

RUE WOLFE

LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de septembre: Visite pastorale de Mgr Denaut en Acadie en 1803, Mgr H. Têtu ; Le monument de Champlain à Brouage, P. G. R. ; Doit-on écrire Sainte-Foy ou Sainte-Foye ? L'abbé H.-A. Scott ; José Paul, L'abbé G. Dugas ; Le nom de Longueuil, Benjamin Sulte ; Protonotaires du district de Trois-Rivières ; La fabrication de la potasse au Canada, Thomas Chapais ; Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, P. G. R. ; John Antrobus, P. G. R. ; Le chevalier de Troye, P. G. R. ; Questions, etc., etc. Gravure : Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

L'abbé I-Grégoire De Bois, deuxième curé de St-Odilon de Cranborne, par l'abbé J.-B.-C. Dupuis. Prix : \$9.25. S'adresser à l'auteur, Hospice des Sœurs de la Charité, Québec.

Université du collège St-Joseph 1903-04. St-Joseph, N. B.

Le jubilé de 1904 à l'usage des communautés et des fidèles, par l'abbé Joseph Saint-Denis, curé de Saint-Basile le Grand. En vente chez les principaux libraires du Canada et des États-Unis.

Les Jubilés et les églises et chapelles de la ville et de la banlieue de Québec, par Joseph Trudelle. Volume deuxième.

Annuaire du séminaire de Rimouski. 1903-04. No XVIII.

Annuaire de l'université Laval pour l'année académique 1904-1905 — No 48 — Québec — 1904.

Palmarès de l'Académie commerciale Catholique de Montréal — 1903-1904.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 10

SEPTEMBRE 1904

No 9

VISITE PASTORALE DE MGR DENAUT EN ACADIE EN 1803

Lorsque Mgr Denaut visita l'Acadie, en 1803, il y avait cent dix-sept ans qu'un évêque y avait pénétré. Depuis la visite de Mgr de Saint-Vallier, en 1686, les voyages en France et la captivité en Angleterre de ce prélat, les guerres entre la France et l'Angleterre, la longue vacance du siège épiscopal après la conquête, les difficultés énormes qui suivirent, la maladie prolongée de Mgr Briand, l'âge et les infirmités de son successeur : tout cela avait empêché absolument l'évêque de Québec d'aller donner la confirmation aux Acadiens. Mgr Denaut fut le premier qui pût remplir ce devoir important, en même temps qu'il allait organiser d'une manière plus parfaite cette partie si intéressante et si méritante de son immense diocèse.

Mgr Hubert, son prédécesseur, avait bien eu l'intention de se rendre jusqu'à Halifax ; mais après avoir parcouru tout le pays jusqu'à la Baie-des-Chaleurs inclusivement, il avait été obligé de renoncer à ce dessein pour se préparer à la mort.

Le 27 mars 1802, Mgr Denaut, qui, comme on sait, demeurait à Longueuil, écrit à son coadjuteur Mgr Plessis : " J'ai reçu d'Halifax les nouvelles les plus consolantes. La paix y règne ; on témoigne la plus grande soumission, on m'en a donné les preuves les moins équi-

voques. Aussi suis-je plus déterminé que jamais d'aller visiter, ce printemps, ces bons Irlandais, que votre Grandeur verrait sans doute avec plaisir, si j'en étais empêché par quelque accident que je ne prévois pas."

Le 26 avril, autre lettre du même au même :

"La saison avançant toujours, et ne trouvant point d'occasion pour envoyer ce gros paquet qui renferme les Mandements pour la visite de la Nouvelle-Ecosse, Isle Saint-Jean, Cap-Breton, etc., je suis obligé de payer à la poste, dans l'espérance que Votre Grandeur trouvera prochainement une occasion favorable pour l'acheminer à l'adresse de M. Burke.

"Je crois partir d'ici vers le 15 ou 29 de mai pour Québec. C'est, je suppose, le temps le plus propre pour trouver des bâtiments qui voyagent à Halifax. Votre Grandeur voudrait-elle se donner la peine de s'informer d'avance ?"

Mais, le 11 juin de la même année, le prélat est obligé de retirer son mandement du 20 avril précédent et d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Ecosse qu'il lui est impossible de se mettre en route pour aller les visiter. "Nous nous proposons de profiter du premier vaisseau qui ferait voile vers quelque'un de vos ports ; mais la Providence divine en a ordonné autrement. Aucun bâtiment d'Halifax, ou d'aucune partie de la Nouvelle-Ecosse, n'a encore paru dans la radé de Québec ; et les vents constamment opposés auraient empêché notre voyage, quand même nous eussions trouvé quelque moyen de nous embarquer.

"Nous sommes donc forcé, pour les raisons sus-dites, et vu la saison avancée, de remettre à l'an prochain la visite de vos missions ; et la douleur que nous ressentons de ce retardement n'est adoucie que par l'espérance que Dieu nous donne de recueillir une plus abondante moisson, lorsque vous aurez produit, pendant le

cours de cette année, de nouveaux fruits de salut et de justice. . . .” (1)

Bien décidé de ne plus se fier aux hasards de la navigation fluviale, Mgr Denaut prit le parti le plus sûr et choisit la route des États-Unis pour se rendre à Halifax.

Le 2 mai 1803, il écrit à Mgr Plessis : “ Mon départ est fixé à demain ; j’irai coucher à Saint-Jean, et m’embarquerai, le lendemain, sur un bâtiment ou bateau jusqu’à Burlington, qui fera ma route à Boston. J’ai la chance d’avoir rencontré, pour ce voyage, M. Nanched, français de nation, établi depuis 18 ans en cette ville, et qui est venu dernièrement en Canada pour ses affaires, très recommandé par M. Matignon.

“ Il sera pour nous un bon compagnon, un guide nécessaire.”

“ Son Excellence m’a envoyé par la poste dernière des lettres de recommandation aux gouverneurs des endroits que je dois parcourir, j’en suis chargé des différents particuliers qui y ont de bonnes connaissances.”

Mgr Denaut partit en effet, le 3 mai, pour sa pénible et longue visite pastorale. Il avait pour compagnons de voyage, M. Pierre Conefroy, curé de Boucherville, et M. l’abbé Jean-Jacques Lartigue, qui, prêtre depuis trois ans seulement, était secrétaire de l’évêque de Québec. Mais on verra qu’il manqua le bateau à Saint-Jean et partit ensuite de Québec pour aller rejoindre le prélat à Halifax. Je vais continuer de citer des extraits des lettres que Mgr Denaut adressa à Mgr Plessis, puis je reproduirai le cahier de cette visite pastorale. Il est écrit tantôt par l’évêque lui-même, tantôt par M. Conefroy, ou par l’abbé Lartigue, et

(1) *Mandements des Evêques de Québec*, 2ème vol., p. 529.

contient des statistiques importantes pour l'histoire de l'Acadie.

“ Halifax, 18 juin 1803.

“ Monseigneur,

“ Je ne vous ferai pas de reproches, mais pourtant je m'attendais, en arrivant ici le 13 du courant, trouver une lettre de Votre Grandeur, ou en recevoir immédiatement par un vaisseau qui a jeté l'ancre dans ce port, le lendemain de mon arrivée, et qui aurait dû porter mon secrétaire que j'apprends être à Québec, quelques jours avant son départ. Serait-il aussi maladroît à Québec qu'il l'a été à Saint-Jean ? Le capitaine de ce vaisseau m'a dit qu'il y avait un brig prêt à faire voile pour ce pays, et j'espère qu'il ne manquera pas cette occasion pour me joindre ici, d'où je ne dois partir qu'à la fin de l'autre semaine. (1)

“ Vous avez su que j'ai quitté Longueuil le 3 de mai. Un vent contraire m'a arrêté à Saint-Jean quatre jours. Partis enfin, le dimanche à 6 heures du matin, nous avons fait voile pour Burlington devant lequel nous avons passé à 7 h. du soir. A 10 h. du matin, nous sommes arrivés à Charlottebay et avons été traînés comme des criminels condamnés à la potence, sur des wagons les plus durs, par des chemins horriblement mauvais, à travers des montagnes escarpées, dans une distance de 104 milles jusqu'à Walpool, où nous

(1) Quel homme malchanceux que ce digne et vertueux abbé Lartigue qui devint le premier évêque de Montréal ! Les maladies et les chagrins l'accompagnaient partout, et l'on sait qu'il fut loin de trouver le bonheur dans l'épiscopat qu'il avait refusé. Comme son divin Maître, on pouvait dire de lui : *Et sui eum non receperunt*. Au moment où les difficultés paraissaient aplanies, arrivèrent les troubles de 1837 et 1838, pour mettre le comble à ses peines et empoisonner les dernières années de sa vie.

avons trouvé des stages qui nous ont conduits à Boston très à notre aise. Nous avons besoin de ce changement heureux de voitures et de chemins pour nous remettre des grandes fatigues que nous avons essuyées depuis Saint-Jean ; car nous n'avons pas été mieux traités sur mer que sur terre. Enfin, après toutes ces misères, dont nous rions à présent, nous sommes arrivés à Boston, dimanche midi, 15 mai. J'y ai séjourné jusqu'au 21. Le plus honorablement traité, comblé d'honnêtetés et de politesses par les personnes les plus distinguées. (1) Si j'y eusse demeuré un mois, selon leurs désirs, je n'aurais pu mangé une seule fois à mon auberge, que j'ai quittée, avec leur charmante ville, à leur grand regret exprimé de la manière la plus capable d'exciter les sentiments de la plus vive reconnaissance dans un cœur moins susceptible que le mien.

“ Quelle différence ! Il n'y a pas vingt ans qu'ils m'auraient pendu sans forme de procès.

“ Neuf à dix jours ont été employés à la visite des paroisses du Cap Sable et de Sainte-Marie. Je suis à Halifax depuis lundi, 13 du courant, traité avec autant d'honneurs qu'à Boston par les puissances civiles et ecclésiastiques. Car l'évêque Charles (2) est ici, en visite comme moi ; nous nous en acquittons chacun de notre côté, à qui mieux mieux. Nous sommes avec M. Lester, qui jouit d'une très bonne santé, les commensaux de M. Burke, qui est toujours le même à peu près. Il fait du bien dans cette mission.....

“ Je suis avec un respectueux attachement...

“ † P. Evêque de Québec.”

(1) Les deux seuls prêtres résidant alors à Boston étaient les abbés Cheverus et Matignon.

(2) L'évêque protestant le Dr Charles Inglis.

“ Halifax, 3 juin 1803.

“ Monseigneur,

“ M. Lartigue, porteur de la lettre de Votre Grandeur, datée du jour de la Fête-Dieu, vient de me la remettre ce matin. Je croyais partir d'ici pour Arichat demain, mais sa faible santé que le trajet a rendue mauvaise, jointe à d'autres raisons de poids, m'a déterminé à différer mon départ de cette ville jusqu'à mardi. Le capitaine Doucet, le fils, doit me conduire à ce poste où je suis attendu avec impatience et où j'ai impatience de me rendre ; mais il y a eu tant d'affaires, qu'il est difficile de les terminer avec promptitude ; j'ai l'espérance pourtant de réussir.

“ J'ai écrit à Votre Grandeur, par la première poste, après mon arrivée à Halifax ; mais cette voie est très lente.

“ Présentez, je vous prie, Monseigneur, à Son Excellence (1) mes respectueux hommages, et faites-lui mes plus sincères remerciements pour la glorieuse réception que m'a faite Son Excellence le gouverneur Sir John. (2)

“ Je doute pas que je ne doive à sa lettre de recommandation toutes les bontés que j'éprouve de Son Excellence et de Milady. Oh ! l'amiral Sir André Mitchell ! Je n'ai point d'expressions pour vous rendre ses attentions, ses égards, son affection, son respect même. Tout plein de ses bontés, j'en suis confus, et quand je me plains qu'il en fait trop, il m'assure qu'il m'est encore redevable.

“ L'autre jour, il me fit conduire à son bord par son premier capitaine. Quand j'eus mis le pied sur le vaisseau, je crus être amiral moi-même, car, par ses ordres, on me fit les mêmes honneurs. Chacun était à son

(1) Sir Robert Shores Milnes.

(2) Sir John Sherbrooke.

poste. La garde se mit sous les armes, fit le salut militaire, et, conduit par tous les officiers, je visitai tout ce qu'il y avait de curieux à voir, et fus reconduit avec les mêmes honneurs. Il en a encore fait plus, mais le détail serait trop long, je vous le ferai à Québec, si j'y pense. Bien loin d'être enorgueilli de tant d'honneurs, je vous dis, Monseigneur, avec toute sincérité, je suis humilié; j'admire et adore la Providence qui se joue etc.

“ Il me disait hier, qu'il espérait que la déclaration de la guerre ne l'empêcherait pas de faire un voyage en Canada, ce qu'il désire. “ Mon évêque, car c'est ainsi qu'il m'a toujours appelé, je ne veux pas quitter ces contrées sans avoir votre bénédiction. ” Si nous nous trouvons ensemble à Québec, vous verrez que tout ce que je vous dis n'est rien en comparaison de ce dont vos yeux seront les témoins.

“ J'ai terminé hier ma visite que j'ai commencée le lendemain de mon arrivée. Il y a eu beaucoup d'ouvrage, quelques difficultés. Le Seigneur a béni mon travail. Je quitte ce pays avec les plus grandes consolations et j'éprouve avec reconnaissance que Dieu se sert souvent de plus petits instruments pour faire les meilleurs ouvrages.

“ † P. Ev. de Québec.”

“ Arichat, 11 juillet 1803.

“ Monseigneur,

“ Parti d'Halifax, jeudi dernier, j'arrive ici entre dix à onze heures en bonne santé, fatigue en bâtiment exceptée. Je trouve ici M. Lejamtel, missionnaire d'une très grande étendue de terrain, à droite et à gauche, devant et derrière, courant çà et là avec promptitude et avec zèle à ce qu'il me paraît. Avec lui est M. Alain, à cheveux blancs, qui dit la messe et a soin de la cabane, pendant l'absence du premier, et qui serait ca-

pable de plus s'il n'était travaillé de l'asthme. D'ailleurs il paraît jouir d'une bonne santé.

“ Ces deux messieurs me détournent d'aller chez M. Champion (1), qui n'a qu'une très petite population éloignée d'ici de trente lieues, et une mauvaise navigation pour y parvenir. Je ne suis pas encore déterminé ; je prendrai hauteur ; je fais écrire à ce monsieur une lettre qui l'informe que je suis ici et que je désire l'y voir.

“ † P. Evêque de Québec.”

“ Arichat, 25 juillet 1803.

“ Monseigneur,

“ Je ne sais si mes lettres écrites d'Halifax vous sont parvenues ; je n'en ai reçu de Votre Grandeur, que celle qui me fut remise en arrivant à cette ville que j'ai quittée le 14 au soir. Je suis arrivé à ce havre le 18.

“ Les brumes fréquentes dans ces parages ont retardé le passage. Les Sauvages qui arrivent en bandes me retarderont encore deux jours. Je partirai ensuite sur une goélette que j'ai louée pour un mois, pour le Havre à Boucher, Tracadie et Pumket, où, selon les apparences, je séjournerai 8 à 10 jours. M. McDonell, qui est venu me saluer ici, doit me présenter cent familles écossaises qui sont plus à proximité de deux de ces postes. Ce monsieur est seul chargé de la desserte de plusieurs missions très éloignées les unes des autres, qui forment une population de 3.000 âmes. Le père Augustin (2) n'est chargé du soin d'aucune âme. Il est venu à St-Jean pour vivre et mourir en repos chez son frère qui réside en cette isle.

(1) A Chétican.

(2) M. Augustin McDonald. Il demeurait chez son frère le Capitaine McDonald, à Tracadie, Isle Saint-Jean ; comme on le verra plus bas, le 25 août 1803, Mgr lui donna des pouvoirs pour qu'il pût desservir les gens des environs.

“ Je n'ai point été à Sydney. Le voyage eût été trop coûteux, pénible et rien à faire. Je suis presque décidé, contre ma première résolution, d'aller à Chéticau, Magré et aux Isles de la Madeleine, Isle St-Jean, etc. Je ne crois pas pouvoir être à Québec au temps dont je m'étais flatté d'abord. Les passages d'un lieu à un autre sont difficiles et il y a beaucoup d'ouvrage à faire.

“ Continucz de prier pour votre etc.

“ † P. Evêque de Québec.”

“ Charlottetown, 15 août 1803.

“ Monseigneur,

“ J'ai écrit à Votre Grandeur, d'Arichat que j'ai quittée le 26 juillet pour me rendre au Havre à Boucher, où je suis arrivé le lendemain. J'ai visité le Havre, Tracadie et Pumket, qui ont pris 8 jours. De là j'ai poursuivi ma route avec M. McDonell qui s'est trouvé dans ces postes pour présenter à la Confirmation les Ecosais de l'Isle du Cap-Breton, à Maniganish où j'ai séjourné cinq jours pleins. J'ai passé ensuite à Pictou pour quelques affaires particulières, et me voilà à Charlottetown d'où je partirai demain, après avoir administré le sacrement de la force à quelques personnes de la Congrégation de M. Calonne, dont le nombre s'est borné à 25 à 30, dont la majeure partie sont des ivrognes. Le galant homme que cet abbé ! Que de talents ! que de vertus ! que de simplicité ! que d'humilité ! je me flattais du plaisir de l'emmenner en Canada, où je l'attendais dès l'automne dernier ; mais je crains de n'avoir pas cet avantage ; je le devine d'après le peu que nous avons dit. Je finirai avec lui cette affaire dans le cours de la visite de cette isle, qu'il fait avec moi. Je vois de quel côté il penche, et je

sens que je ne pourrai pas m'empêcher de me prêter à ses désirs.

“ J'ai reçu à Arichat par M. Champion la lettre que Votre Grandeur a confiée au bateau qui a abordé à Chéticam. La population est si petite, la distance si éloignée (il faudrait retourner sur mes pas pour plus de 30 à 40 lieues), que, d'après l'avis de ces messieurs, j'ai continué ma route.

“ En arrivant ici, j'ai trouvé un père capucin muni d'attestations favorables d'un évêque d'Irlande, et d'obédience de son provincial, envoyé particulièrement par ce dernier pour un établissement nouveau, que doivent faire cent familles écossaises, que l'on attend chaque jour, sur un vaste domaine que possède mylord de Selkirk qui en fait les frais. Il leur donne des terres, il les nourrit trois ans etc., paie au missionnaire cent louis par année jusqu'à ce que les habitants puissent par eux-mêmes lui en donner autant. Il est allé faire la visite de ses possessions peu éloignées de cette ville, et il doit être demain de retour, dans l'envie de me voir et de nous entretenir.

“ Il est dernièrement arrivé plus de cent familles catholiques qui vont augmenter la population de M. McDonell déjà très nombreuse, et qui vient d'apprendre par une lettre de son évêque, qu'il n'aura point le compagnon qu'il attendait. Ce monsieur est encore vigoureux et fort, mais il est surchargé.

“ On me dit que le même vaisseau qui porte ces Écossais, porte aussi un M. McDonell que j'ai demandé, l'automne passé, pour remplacer M. Alexandre vivant ; il le remplacera mort.

“ J'espère le voir avant de quitter cette isle. Je lui faciliterai son passage à Québec. Je crois bien qu'il est à mes frais ; ménégez l'argent en cas que j'en aie besoin. Je suis parti de Longueuil avec 300 louis, et

mon trésorier Conefroy, à qui je parle de dépense nouvelle, me répond que, si je vais ce train, je serai obligé d'emprunter avant mon retour à Québec. *Deus provi-
debit* Paie toujours.

“ Je doute si je pourrai tout voir avant la fin de septembre ; il faudrait plus d'un été pour tout faire.

“ Je me porte assez bien ; mais je suis sans aucun appétit. Je ne mange que de la soupe, et du pain quand j'en trouve ; nous n'en avons pas toujours. Conefroy jouit de la meilleure santé, il a engraisé, de deux pouces au moins, son ventre pointu. Lartigue serait bien si un mal d'aventure au pouce ne le faisait beaucoup souffrir ; mais c'est un mal qui se passe vite. Ils me prient tous deux de vous présenter leurs hommages. Mes compliments à tous. Portez mes meilleurs aux trois communautés ; je sens l'effet de leurs prières, je désire qu'elles continuent. Ne cessez pas vous-même de penser à

“ Votre très humble serviteur,

“ † P. Evêque de Québec.”

“ Gédéak, 25 septembre 1803.

“ Monseigneur,

“ Je quitterai demain ce poste pour me rendre à Memramkook ; j'y passerai quatre ou cinq jours, et de là droit à Québec par la rivière Saint-Jean. Je visiterai Madawaska, et Votre Grandeur recevra de là de mes nouvelles par l'express qui ira chercher des chevaux.

“ M. Lartigue que j'ai laissé à Miramichi, pour se remettre des fatigues de la mer, qu'il ne peut plus supporter, va hiverner à Halifax. J'ai rencontré le père Ciquard à Richibouctou ; M. Power paraît lui disputer la place.....

“ Je suis avec un profond attachement....

“ † P. Evêque de Québec.”

Lettre de Mgr Denaut à " M. Augustin McDonald, ptre,
Présent "

" Tracadie en l'Isle St-Jean, 25 août 1803.

" Monsieur,

" Vous êtes autorisé par la présente à continuer de rendre à la famille du Capitaine McDonald et à tous ses fermiers les services que vous leur avez rendus jusqu'à présent ; et de leur part ils continueront à vous donner les mêmes honoraires. Pendant le temps de cette desserte, vous exercerez les mêmes pouvoirs qu'exerçait M. McEachern avant l'année 1800, et dont il vous donnera copie. Je vous permets de dire la messe, même la messe paroissiale, pour les personnes susdites, dans une chapelle bénite à cet effet, et même dans une maison particulière, pourvu que ce soit dans une chambre décente

" † P. Evêque de Québec."

Mgr Denaut était à Gêdaik le 23 septembre ; le 9 octobre, on le trouve à Ste-Anne, N. B. ; le 19, à Madawaska, et le 29, à Québec.

Dans un prochain numéro, nous publierons les parties les plus intéressantes du cahier de cette visite pastorale.

Mgr H. TÊTU

(A continuer)

LE MONUMENT CHAMPLAIN A BROUAGE (1)

Dans l'*Acadiensis* de juillet-octobre 1904 (nos 3-4, vol. IV), on trouvera une belle gravure du monument élevé à Brouage, en Saintonge, en l'honneur de Champlain. M. David-Russell Jack donne dans la même livraison des détails très intéressants sur la ville de Brouage.

P. G. R.

(1) IX; IX, 373.

DOIT-ON ÉCRIRE SAINTE-FOY OU
SAINTE-FOYE ?

L'Histoire de *Notre-Dame de Sainte-Foy* adopte, en son titre même, la première orthographe, et l'auteur, au nom de la vérité historique, exprime le désir de la voir prévaloir sur celle qu'a consacrée l'usage. Mais l'usage n'est-il pas *jus et norma loquendi* ? Sans doute, pourvu qu'il ne soit contraire ni à la grammaire, ni à l'histoire—ni au sens commun. Or ici, qu'on examine la question au point de vue historique ou purement grammatical, monseigneur l'usage paraît bien être en cette posture fâcheuse.

Essayons de le démontrer court et clair.

Il faut, au préalable, remarquer que le nom actuel de *Notre-Dame de Sainte-Foy* est formé de deux noms : *Sainte-Foy*, nom donné par M. de Puiseaux à un fief qui lui fut concédé en 1637, et *N.-D. de Foy*, titre de la statue miraculeuse envoyée, en 1669, au P. Chaumonot par le P. de Véroncourt, et vénérée pendant longtemps dans la petite chapelle de la côte Saint-Michel. (1) Le fief situé—il est difficile de le contester—dans les anciennes limites de la paroisse, et même, on peut l'affirmer sans grande chance d'erreur, (2) sur la rive gauche de la rivière du Cap-Rouge, a laissé son nom à tout ce coin de pays. Et ce nom, parce qu'il était plus ancien ou plus court peut-être, a prévalu sur celui de *Notre-Dame de Foy* donné à la paroisse par Mgr de Saint-Vallier, lors de l'érection canonique en 1698 : il est maintenant environné d'un trop grand

(1) Aujourd'hui chemin Sainte-Foy.—On nous pardonnera de renvoyer pour plus de détails à l'*Hist. de N.-D. de S.-F.*, I. 135, 149 ss.

(2) Voir les raisons, *Op. cit.*, 152-153, col. 149.

éclat historique pour qu'il soit désirable, ou même possible de le changer.

Mais sans le changer, il n'est pas défendu de l'écrire correctement. Hé bien, étudié sous l'une ou l'autre forme, la conclusion s'impose, nécessaire, inévitable, qu'il faut l'écrire *Sainte-Foy* et non *Sainte-Foye*. (1)

Au point de vue grammatical, rien qu'un mot tant la chose est évidente.

Notre-Dame de Foy, qu'on l'invoque sous le titre de *Virgo fidelis* (2), comme en Belgique, ou de *Mater fidei*, comme à Amiens où une chapelle lui est dédiée, est toujours considérée et honorée comme le modèle ou la gardienne de la Foi. Quant à sainte Foi—on écrivait jadis sainte Foy—, patronne de quelques paroisses de France, c'est en latin, *sancta Fides*. Encore la *Foi*. Or, de l'aurore de la langue française jusqu'à nos jours, jamais le mot *foi*, dans le sens d'hommage ou de croyance, n'a été écrit avec un e : on a écrit fé, fi, fay, foy (3) ; foye ou foie en aucun temps. La vierge martyre d'Agen a été appelée sainte Fide, nulle part sainte Foye ou sainte Foie.

Le mot foie, comme tout le monde sait, désigne tout autre chose qu'une vertu théologique ! et ainsi *Sainte-Foye* est non seulement une faute contre la grammaire, mais un contre-sens.

Le point de vue historique, plus important, fournit des preuves plus éclatantes encore. Enumérons-les sans les développer.

(1) Dans le *Bulletin*, de mars 1900, nous avons exprimé des scrupules sur ce point. Depuis notre conscience s'est formée. Nous ne croyons pas que la radiation de l'e parasite puisse en rien nuire à l'histoire.

(2) *Hist. de N.-D. de Lorette*, par l'abbé Lindsay, 133, ss.

(3) V. Littré.

1° En Belgique, où le culte de N.-D. de Foy a pris naissance, au commencement du XVII^e siècle, on a toujours écrit N.-D. de Foy. (1)

2° Dans l'authentique (2) envoyée au P. Chaumont avec la statue miraculeuse en 1669, il y a N.-D. de Foy. — De quel droit le bon père écrivait-il N.-D. de Foye ?

3° Dans l'édition Burrows des *Relations*, où les documents sont donnés avec leur orthographe originelle, si l'on trouve parfois N.-D. de Foye, on trouve très souvent N.-D. de Foy. (3) Et d'ailleurs l'orthographe des *Relations*, fut-elle toujours fautive, ne saurait prévaloir sur celle que suivait la Belgique et que portait l'authentique jointe à la statue.

4° Dans l'acte d'érection canonique de la paroisse, le 18 septembre 1698, Mgr de Saint-Vallier dit.....

“ Comme dans le lieu appelé communément *Notre-Dame de Foy*, il y a un nombre considérable de fidèles et une église....(4) etc.

5° Le nom de *Sainte-Foy* (5), donné à son fief par M. de Puiseaux, fut, à n'en pas douter, emprunté comme celui de Saint-Michel, à quelque village de France. Il y avait alors et il y a encore en France deux

(1) Voir *Histoire de N.-D. de Foy*, par le P. Bauneuc, S.-J.

(2) Voir cette pièce dans le *Bulletin* de mars 1900.

(3) Voir vol LII, 124, 130 ; LV, 248, 256, 276, 312, etc., LVII 46, 62, toujours *N.-D. de Foy*, dans le texte du P. de Lamberville, LVIII, p. 130, dans le titre ; LX, pp 68-80, 86.

(4) Aux archives du Sém. de Québec.

(5) V. *Hist. de N.-D. de S.-F.*, I, 135, 149, ss. — Nous ne disons rien de *Sainte-Foix*, parce que M. Faillon a été seul à orthographier de la sorte et encore, une fois seulement. — *Hist. de N.-D. de Ste-Foy*, I, 152, not 2.

bourgs ou petites villes de près de quatre et cinq mille âmes respectivement appelés Sainte-Foy : Sainte-Foy-la-Grande, dans le département actuel de la Gironde, ancienne place forte des protestants, et Sainte-Foy, près de Lyon. Or jamais ces noms n'ont eu d'autre orthographe que celle que nous donnons ici.

6° Nous avons des documents originaux où est mentionné le fief de M de Puiseaux: la donation qu'il en fait aux associés de Montréal, en 1641 (1), la rétrocession consentie par M. de Maisonneuve en 1646 (2). Or partout on écrit *Sainte-Foy*.

7° Le 29 octobre 1678, Mgr de Laval érige une grande paroisse. " Sanè, dit-il, *cum in locis vulgo nuncupatis Sainte-Foy, Gauderville, Saint-Michel, la route Saint-Ignace et Lorette, multus jam existat populus fidelis et ecclesia aedificata, Parochiam constituere decrevimus. . . . (5)*"

On pourrait ajouter la manière dont écrivent les anciens notaires, les greffiers du Conseil Souverain qui authentiquent nos registres, les plus vieilles pièces de nos archives. Mais ce que nous avons dit suffit, croyons-nous, à prouver amplement que l'orthographe *Sainte-Foye* est aussi contraire à la grammaire qu'à l'histoire et au bon sens.

Sera-ce assez pour déraciner la routine? Si tous les lecteurs du *Bulletin*, qui forment une élite intellectuelle, se donnaient la main peut-être y pourrait-on arriver. Mais une erreur est facile à accrédi- ter, difficile à faire disparaître. Le bon père Chaumonot, auteur de celle-ci, a eu pour complice nos grands historiens

(1) " *Hist. de N.-D. de Ste-Foy*, " I 150, ss.

(2) *Idem* appendice, 503, ss.

(3) Pièce originale, aux archives du Sém. de Québec.

qui ne pouvaient guère s'occuper de ces détails. Ce n'est certainement manquer de respect ni à l'un ni aux autres que de chercher à la faire disparaître. La vérité une fois connue doit être *reconnue*.

Déjà la poste nous donne le bon exemple et ses cachets portent désormais *Sainte-Foy*.

A nous de l'imiter.

L'ABBÉ H.-A. SCOTT

OSÉ PAUL.

José Paul était un Canadien né à Sorel. Sa force musculaire était prodigieuse. Un jour, dans un magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson, un commis voulut essayer les forces de José. Dans un coin du magasin, il avait entassé des barils de sucre, parmi lesquels il en avait glissé un rempli de plomb. Comme José était à converser avec quelques amis, le commis, ayant l'air de lui demander un service, le pria de lui mettre sur le comptoir les barils qu'il lui désigna. Un baril de cent livres ne pesait pas aux bras de José ; il se mit à les passer lestement. Tout à coup il s'aperçut du tour qu'on voulait lui jouer ; il vint de saisir le baril de plomb. Alors, comme Samson, arrachant les portes de la ville de Gaza, il fait un effort suprême et levant cet énorme poids dans ses bras, il le rabat de toutes ses forces sur le comptoir. Le commis ne riait plus ; les planches furent brisées en morceaux, le plancher enfoncé, et le baril roula au fond de la cave. — Tiens ! dit José, va ramasser ton plomb, mon petit.

L'ABBÉ G. DUGAS

LE NOM DE LONGUEIL

Pour faire suite aux notes que j'ai publiées dans le *Bulletin* (1899, p. 209) voici des renseignements qui se trouvent dans le *Journal des Débats*, de Paris, à la date du 19 février 1904, sous la signature bien connue d'André Hallays :

“ La famille de Longueil, originaire de Normandie où sa seigneurie était voisine de Dieppe, possédait la terre de Maisons depuis la fin du quatorzième siècle. Elle l'avait agrandie par des acquisitions successives. ” Maisons est à cinq lieues de Paris, du côté de Saint-Germain. La Seine coule devant cette propriété.

René de Longueil était conseiller au parlement lorsque, en 1642, il fut nommé président à mortier, et tout aussitôt, confia à François Mansart le soin de lui élever un château sur le domaine en question. On en a évalué la dépense à plus de six millions de francs, ce qui représente autant de piastres de notre monnaie actuelle.

“ Comment Longueil put-il s'offrir cette royale fantaisie ? Nous sommes là-dessus assez mal renseignés. Tout ce que l'on sait, c'est qu'en 1650 il fut nommé surintendant des finances. Quand, peu de temps après, on le remercia, il eut ce mot charmant et significatif :

- Ils ont tort ; j'avais fait mes affaires ; j'allais faire les leurs.

Souvenons-nous que, en 1651, François-Nicolas de Longueil, page du roi, fut envoyé au Canada avec Jean de Lauzon. L'été de l'année suivante, on le trouve présent à un mariage aux Trois-Rivières en compagnie de Charles LeMoine, natif de Dieppe, et qui devait être de son âge. Je suppose que François-Nicolas était fils de René, ce qui nous ramène à la

seigneurie de Dieppe. Lorsque, plus tard, Louis XIV anoblit LeMoine celui-ci adopta le nom de Longueil, qui s'écrivait communément Longuenil.

Le château de Maisons, l'un des plus magnifiques de la France qui en compte un si grand nombre, passa de René à ses descendants dont le dernier s'éteignit en 1732. Ensuite, allant de main en main, il devint la propriété du banquier Laffitte qui morcela la terre, en 1830, et démolit plusieurs bâtiments. Tel qu'il est c'est encore une merveille. On va le démolir pour vendre des lots à construire des villas.

BENJAMIN SULTE

PROTONOTAIRES DU DISTRICT DE
TROIS-RIVIÈRES

Charles Thomas	11 décembre 1794
Charles Thomas } Hugh Fraser }	7 octobre 1809
Hugh Fraser	2 mai 1816
Charles Thomas } Hugh Fraser }	2 août 1817
Hugh Fraser	9 mars 1826
William-Craigie-Holmes Coffin	4 décembre 1830
Edward Barnard	1849
Philippe-Olivier-Ernest Pacaud	14 juin 1878
Philippe-Olivier-Ernest Pacaud } Louis-Dosithée Paquin }	8 mai 1879
Philippe-Elisée Panneton	20 février 1880
Alfred Désilets	3 août 1880
Sévère Lemaître de Lottinville } Alfred Désilets }	9 décembre 1887
Alfred Désilets	19 mars 1894
Sévère Lemaître de Lottinville } Jean-Baptiste-Onésime Dumont }	23 octobre 1897



JEANNE-FRANÇOISE JUCHEREAU DE SAINT-IGNACE
SUPÉRIEURE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC
1683-90 ; 1693-99 ; 1702-08.

REPOSES

La fabrication de la potasse au Canada.
(X, VII, 1021.)—Après son retour, en 1670, Talon s'appliqua spécialement à établir des fabriques de potasse et de goudron. Durant son séjour accidentel à Lisbonne, en 1669, il avait connu un marchand qui s'était souvent entretenu avec M. de Saint-Romain, ambassadeur de France en Portugal, des avantages que procurerait l'établissement de potasseries au Canada. Il détermina ce négociant à passer en France afin de soumettre ce projet à Colbert, qui l'agréa. Mais comme ce marchand ne pouvait alors quitter ses affaires, le ministre entra en pourparlers avec un sieur Nicolas Follin et lui fit accorder un privilège pour la fabrication de la potasse et des "savons mols" en la Nouvelle-France. (1)

Cet industriel affirmait qu'il avait appris le secret de faire la potasse comme en Moscovie, et le savon mou comme en Hollande. Sa potasse, disait-il, blanchissait mieux et usait moins le linge que les sodes d'Alicante et des côtes d'Espagne, et elle était d'une moindre dépense. Par son privilège il avait droit à dix sous par tonneau de potasse, et sa production était admise en France comme si elle eut été fabriquée pour le royaume. (2) Follin se rendit dans la colonie, et Talon le seconda de tout son pouvoir en mettant à sa disposition les constructions et les fonds nécessaires. Les cendres de nos bois se trouvèrent d'excellente qualité. L'intendant écrivait, le 11 novembre 1671 : "J'ap-

(1) *Extrait d'un mémoire pour l'établissement des manufactures de potasse ; Collection de Manuscrits, I, p. 328.*

(2) *Supplément Richard, p. 242 ; Jugements du Conseil Souverain, I, p. 664.*

prends seulement au jourd'hui par une barrique de potasse et une barrique de savon mol que l'entreprise du sieur Follin a eu le succès qu'il avait promis, et je juge qu'il y a lieu d'espérer qu'on fournira de l'Acadie et d'ici une partie nécessaire à la France, puisqu'en cette matière les Moscovites cessent de faire leur commerce avec nous par l'entremise des Hollandais." Après que les premières expériences eurent réussi Colbert écrivait au sieur Follin : " J'ai été bien aise d'apprendre que vous ayez trouvé les cendres de la Nouvelle-France, non seulement de la qualité nécessaire pour bien faire la potasse, mais même à un prix raisonnable. . . . Comme M. Talon a fait faire tous les bâtiments dont vous avez besoin et qu'il vous a laissé des fonds suffisamment pour faire travailler pendant cette année, je m'assure que par le retour des vaisseaux qui viendront cet hiver, vous enverrez au moins cinq ou six cents milliers de cette marchandise, et qu'ainsi vous exciterez les intéressés à cette manufacture à augmenter le fonds qu'ils ont fait pour cet établissement." (1) Cette industrie promettait beaucoup. Les premiers échantillons de la potasse canadienne furent jugés excellents, soit employés seuls pour lessiver le linge, soit convertis en savons mous pour descruer les soies et dégraisser les draps. On pouvait en fabriquer ici des quantités assez considérables pour permettre à Paris de se passer des sodes d'Espagne, dont cette capitale faisait une énorme consommation. Il y avait même lieu d'espérer que Douai, Lille, Tournai, Courtrai et autres villes de Flandre, de même que celles de France qui blanchissaient les draps, pourraient dorénavant se passer des potasses

(1) *Colbert au sieur Follin, 13 juin 1673 ; Lettres, Instructions, etc.*, 3. II, p. 560.

de Moscovie, et de la vedasse de Cologne, qui fortifiaient le commerce des Hollandais, lesquels faisaient de cette matière une partie de leurs retours lorsqu'ils portaient leurs épiceries et leurs castors en ces contrées. La potasse canadienne devait être d'autant mieux reçue à Paris, que la soude d'Espagne, âcre et caustique, brûlait le linge, ce que l'on évitait avec la potasse.

On voit que cette fabrication était très utile à l'ancienne France qu'elle affranchissait du tribut payé à l'Espagne pour ses soudes. Elle ne l'était pas moins à la nouvelle, car elle mettait les colons, les gens de peine, à même de réaliser un gain très appréciable, soit en coupant, soit en brûlant les bois. Elle encourageait les habitants à défricher incessamment leurs terres, parce qu'elle leur fournissait le moyen de payer aussitôt leurs dépenses. En effet on évaluait à quarante francs le coût du défrichement d'un arpent de terre. Or chaque arpent d'abatis rendait de vingt à vingt-quatre barriques de cendres qui, remises au magasin de potasse établi sur le bord du fleuve pour en faciliter le transport, étaient payées à raison de quarante sous ou deux francs la barrique, ce qui compensait et au-delà la dépense du défrichement. (1) Cette industrie était donc très avantageuse pour nos habitants et nos journaliers. Cependant la suite ne répondit pas aux débuts. On finit par constater que Follin n'avait pas toute la compétence nécessaire, et après le départ de Talon l'entreprise périclita. (Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 401).

(1) *Mémoire sur le Canada*, par Talon, 1673 ; *Collection de Manuscrits*, p. 241.

Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi. (X, VIII, 1032.)—C'est au commencement de l'été de 1685 que M. de Villeneuve, ingénieur du roi, fut envoyé dans la Nouvelle-France.

Dès son arrivée à Québec, le gouverneur de Denonville lui donna la confection des plans d'un magasin pour recevoir les poudres. Jusque là ces matières si dangereuses avaient été déposées dans des maisons qui n'étaient pas à l'épreuve du feu.

Le 8 mai 1686, M. de Denonville écrivait au ministre, M. de Seignelay :

“ J'ai dessein d'envoyer à Niagara cette année le sieur Dorvilliers avec le sieur de Villeneuve, dessineur (sic) que vous m'avez donné afin d'en lever le plan, et après que j'aurai vu les Iroquois à Villemarie, en l'île de Montréal, et que nous saurons à quoi nous en tenir avec eux, je verrai si je ne pourrai point moi-même y aller faire un tour pour pouvoir vous en rendre compte plus sûrement, car pour s'en fier au sieur de Villeneuve, seul, il est très bon, très sûr et très fidèle dessineur, mais pour le reste il n'a pas l'esprit assez arrangé, et l'a trop court pour pouvoir donner aucunes vues pour l'établissement d'un poste, et pour en avoir la conduite de son chef. ” (1)

Effectivement, Villeneuve s'occupa en 1686 à faire les plans du fort Niagara.

En 1687, le marquis de Denonville lui fit préparer des plans pour entourer d'enceintes fortifiées LaPrairie de la Madeleine et Chambly.

Villeneuve avait porté certaines accusations contre M. Prévost, major de Québec.

Le 8 juin 1687, M. de Denonville écrivait à M. de Seignelay à propos de ces accusations :

(1) *Correspondance générale*, vol. 8, p. 31.

“ Notre ingénieur est un fou, un libertin, un débauché, dont il faut souffrir parce que nous en avons affaire. Vous ne devez pas ajouter aucune foi à tout ce qu’il vous écrira contre qui que ce soit ne faisant rien que par caprice. C’est un panier percé. Cependant il travaille admirablement bien de la main et fort vite quand il veut. Monsieur de Vauban vous peut bien rendre compte de son caractère d’esprit. Si je ne l’avais logé chez moi et ne le nourrissais pas, je n’en aurais jamais pu rien tirer, devant partout. M. l’intendant vous rendra compte de la manière qu’il a fait couvrir notre magasin, la couverture de pierre faite en pavé n’ayant pas été suffisante pour empêcher l’eau de pénétrer dans les jointures outre que la chaux et le ciment qu’on y a employé ne résiste point du tout à la gelée en ce pays. C’est une chose que j’ai vu en plusieurs endroits depuis que je suis ici. ” (1)

Le 8 mars 1688, le roi ordonnait à Villeneuve de repasser en France. Il partit après le 27 juin 1688, car, à cette date, on le voit signer comme témoin à un acte de Genaple.

Il faut croire que là-bas Villeneuve fit jouer certaines influences puisqu’au mois de mars 1691 il se rembarqua pour la Nouvelle-France.

L’intendant Champigny ne lui fit pas une trop belle réception, s’il faut en croire le mémoire suivant présenté à M. de Pontchartrain :

“ Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, remontre à Votre Grandeur, qu’au mois de mars 1691, il fut envoyé au Canada pour le service du roi. Aussitôt son arrivée M. le comte de Frontenac le fit reconnaître suivant l’ordre de Sa Majesté, ce que M. l’intendant refusa de faire, quoique cet ordre lui fut aussi adressé.

(1) *Correspondance générale*, vol. 9, p. 20.

Ce refus procédait de ce que pendant cinq années précédentes que le dit sieur de Villeneuve avait demeuré au pays en qualité d'ingénieur par ordre de feu le marquis de Seignelay il s'était toujours opposé aux dépenses superflues qui s'y faisaient tant pour la construction de l'Intendance, qu'autres ouvrages que monsieur l'intendant faisait faire par des gens incapables”

Le 1er mars 1693, Villeneuve était remplacé comme ingénieur de la Nouvelle-France par Jacques LeVasseur de Néré.

Il dut retourner en France la même année.

On a de l'ingénieur Villeneuve :

Plan de la ville et château de Québec fait en 1685.

Carte des environs de Québec en la Nouvelle-France mesurée sur le lieu très exactement en 1685 et 1686. (1)

Carte de la comté de Saint-Laurent (2), en la Nouvelle-France, mesurée très exactement en 1689. (3)

Plan de Québec et de ses environs, en la Nouvelle-France, assiégé par les Anglais le 16 d'octobre 1690 jusqu'au 22 du dit mois qu'ils s'en allèrent après avoir été bien battus par M. le Comte de Frontenac, gouverneur général du pays. (4)

P. G. R.

(1) Villeneuve refit cette carte en 1688, en 1689 et en 1690. Ces cartes donnent les noms et surnoms des habitants de Québec et des paroisses environnantes. Celle de 1688 a été publiée dans l'ouvrage de M. l'abbé Scott, *Notre-Dame de Sainte-Foy*, reproduite d'une copie photographiée de la collection de M. Philéas Gagnon.

(2) Ile d'Orléans.

(3) Cette carte est reproduite dans l'ouvrage posthume de M. l'abbé L.-E. Bois, *L'île d'Orléans*.

(4) Ce plan donne les noms des habitants et des principaux endroits de Québec. M. Philéas Gagnon possède aussi ce plan dans sa collection.

John Antrobus. (X, IV, 1096.) — En 1784, John Antrobus était épiciier à Québec.

En 1788, Antrobus était encore à Québec. On le voit se prononc r, avec un grand nombre d'autres citoyens, en faveur d'un gouvernement constitutionnel.

L'année suivante, il va s'établir dans la ville de Trois-Rivières.

Le 25 avril 1790, il est nommé juge de paix pour le district de Trois-Rivières.

Le 11 juin 1793, John Antrobus abandonnait le commerce pour remplacer M. de Bellefeuille comme grand-voyer du district de Trois-Rivières. Il conserva cette position jusqu'au 27 janvier 1820.

Il mourut à Trois-Rivières le 8 mai de la même année.

La *Gazette de Québec* du 15 mai 1820 annonce son trépas dans les termes suivants :

“ Aux Trois-Rivières, lundi le 8 mai 1820, décède, à l'âge de 64 ans, John Antrobus, Ecr, ci-devant marchand de cette ville, et pendant les 25 dernières années de sa vie, grand-voyer du district de Trois-Rivières. Le grand nombre de qualités estimables qui l'ont distingué, rendront sa mémoire longtemps et justement chère au cercle nombreux et respectable de ses amis et de ses connaissances. ”

M. Antrobus avait épousé une des filles de l'honorable James Cuthbert, seigneur de Berthier. Elle décéda à Sorel le 22 janvier 1806.

M. Antrobus avait habité Berthier pendant quelques années. M. l'abbé Moreau, dans son *Précis de l'histoire de la seigneurie et de la paroisse de Berthier*, nous apprend qu'il eut des difficultés avec le curé de Berthier, M. Pouget. Il l'accusa auprès de l'évêque de Québec

de détourner ses serviteurs de son service. Le bon curé n'eut pas de peine à se défendre. Il n'avait fait que son devoir de pasteur, en disant aux serviteurs de M. Antrobus que, si leur maître ne pouvait les nourrir en maigre les jours où l'Eglise défend de manger gras, ils devaient laisser son service.

P. G. R.

Le chevalier de Troye. (X, VII, 1024.) — Le 1er janvier 1685, le marquis de Denonville était nommé gouverneur de la Nouvelle-France, en remplacement de M. de la Barre.

Le roi donna au nouveau gouverneur un renfort de 500 soldats. 150 moururent pendant la traversée.

Pierre de Troye, qui, le 5 mars 1685, avait reçu le commandement d'une compagnie d'infanterie, arriva ici avec ce secours dans l'été de la même année.

La prise du fort Bourbon, situé sur la rivière Sainte Thérèse, à la baie d'Hudson, avait été une grande perte pour la *Compagnie du Nord*. M. de Comporté avait obtenu du roi, le 20 mai 1685, au nom de cette compagnie, la permission de le reprendre aux Anglais.

Le marquis de Denonville réunit à Montréal une troupe de 70 Canadiens commandés par M. Lenoir Rolland et les trois frères d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt, et de 30 soldats sous les ordres des sieurs de Catalogne et Duchesnay. Le chevalier de Troye reçut le commandement suprême. Il se fit accompagner du R. P. Silvy, jésuite, comme aumônier.

Ces braves partirent de Montréal le 20 mars 1686, après avoir entendu la messe dans l'église Notre-Dame.

Ils avaient plus de deux cents lieues à parcourir en raquettes et en canots d'écorce avant d'arriver au premier poste anglais. " Il fallait être Canadien, remar-

que Bacqueville de la Potherie, pour supporter les incommodités d'une si longue traverse."

Le 20 juin 1636, le fort Monsipi, situé dans la rivière Monsoni, vigoureusement attaqué, se rendait au chevalier de Troye. Dans les premiers jours de juillet, le fort Rupert, éloigné de 40 lieues de Monsipi et situé sur la rivière Nemiscou, tombait à son tour aux mains des guerriers canadiens. Enfin, le 26 juillet, jour de la fête de sainte Anne, patronne de l'expédition, le fort Quitquitchouan ou Albany était aussi obligé de capituler. Il ne restait plus aux Anglais, dans toute la baie d'Hudson, que le fort Bourbon ou Nelson, situé à quelques centaines de milles au nord du fort d'Albany.

Le 10 août 1686, le chevalier de Troye, ayant atteint son but, remettait le commandement à d'Iberville et se mettait en route pour Montréal, où il arriva en octobre.

Le marquis de Denonville fut bien satisfait de lui. Il écrivait à M. de Seignelay le 11 novembre 1686 :

" Le sieur de Troye est le plus intelligent et le plus capable de nos capitaines ; il a l'esprit tel qu'il faut pour avoir tous les ménagements nécessaires pour commander aux autres. On ne saurait avoir une meilleure conduite que celle qu'il a eue dans l'entreprise du Nord car il lui a fallu du savoir-faire pour tirer des Canadiens les services qu'il en a eus et pour les mettre dans l'obéissance. " (1)

(1) *Correspondance générale*, vol. 8, p. 161. Sur l'expédition de M. de Troye à la baie d'Hudson on peut consulter Bacqueville de la Potherie, *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, tome premier, p. 147 ; Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, tome premier, p. 505. Dans son *Estat présent de l'église et de la colonie française dans la Nouvelle France*, p. 114, Mgr de Saint-Vallier

Les attaques réitérées des Iroquois contre les alliés des Français engagèrent le marquis de Denonville à aller porter la guerre dans leur pays. Tout l'hiver de 1686-87 se passa à faire des préparatifs.

Le 13 juin 1687, l'expédition forte de près de 2000 hommes partit de Montréal. Les milices étaient commandées par les capitaines Berthier, LaValterie, Grandville et LeMoyné de Longueuil, avec pour chef Dugué de Boisbriand, ancien capitaine au régiment de Carignan. Les troupes régulières avaient pour commandants MM. D'Orvilliers, St-Cirq, de Troye et Valrennes, et avaient pour chef, le chevalier de Vaudreuil.

M. de Callières était commandant en chef des deux divisions de l'armée sous les ordres du marquis de Denonville.

Après avoir brûlé les villages iroquois et avoir tué un grand nombre de ces barbares, M. de Denonville se décida à revenir au pays.

Mais il s'arrêta avant à Niagara avec toute son armée pour y rétablir le fort de ce nom.

Le dernier jour de juillet 1687, le fort était entièrement terminé. M. de Denonville y laissa une garnison de cent soldats d'élite, avec six officiers, un garde magasin et trois charpentiers, sous les ordres du chevalier de Troye.

Le 25 août suivant, à son arrivée à Montréal, M. de Denonville écrivait au marquis de Seignelay :

“ Ce poste (Niagara) étant en défense j'y ai laissé cent hommes sous le commandement du sieur de Troye,

publie une lettre du R. P. Silvy, du 30 juillet 1786, où on trouve un récit fidèle de cette expédition. Les instructions données à M. de Troye pour son expédition font partie du volume 8 de la *Correspondance générale aux Archives d'Ottawa*.

qui fit l'an passé l'expédition du Nord. C'est un très bon sujet qui mérite bien quelque part en l'honneur de vos bonnes grâces et de votre protection. Il peut vous être utile à bien des choses ; il est sage et entendu et de bonne volonté, et a bien servi sur terre." (1)

Malheureusement, les fournisseurs de l'armée n'avaient laissé à Niagara que des vivres à moitié gâtés.

Le scorbut et d'autres maladies se déclarèrent dans la garnison. Presque tous les soldats moururent. Le commandant lui-même, M. de Troye, fut emporté par ce fléau le 8 mai 1688

Un des rares survivants de la garnison de Niagara raconte que quelques semaines avant la mort de M. de Troye on avait formé le projet de l'égorger :

"..... C'était à lui (M. de Troye) qu'on attribuait la principale cause de la maladie, en ce que dès l'autonne il avait retranché les vivres, refusé de tuer une vache qu'il avait, que par ce moyen on aurait eu le foin qui lui était destiné pour mettre dans les paillasses des soldats qui étaient contraints de coucher sur la terre. Cette dureté détermina toute la garnison à former une sédition, c'est-à-dire à égorger le commandant et quelques autres officiers de qui ils n'étaient pas contents et voulaient s'élire un commandant pour les conduire chez les Anglais à la Nouvelle-York. De toute la garnison, il n'y en eut que trois qui ne voulurent pas être de la partie. La veille que l'exécution devait se faire, un gros parti d'Iroquois se présenta devant le fort qui de loin firent quelques escarmouches et tinrent la garnison en haleine pendant plusieurs jours ; cela fit ralentir leur dessein, et plusieurs tombèrent malades, ce qui fit rompre le projet." (2)

P. G. R.

(1) *Correspondance générale*, vol. 9, p. 61.

(2) *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 566.

QUESTIONS

- 1033—Nous lisons dans l'ouvrage de W.-L. Stone, *Revolutionary Letters* (p. 67) : " Le 31 décembre 1776, on célébra à Québec avec grande pompe le premier anniversaire de la levée du siège par les Bostonais. A neuf heures du matin une messe fut chantée dans la cathédrale par l'évêque. Huit infortunés Canadiens qui avaient soutenu les rebelles furent amenés dans la cathédrale la corde au cou, et là, devant toute l'assistance, dûrent demander pardon à Dieu, à l'Eglise et au Roi." Y a-t-il du vrai là dedans ? Ce récit est-il confirmé quelque part ?
AMERIC.
- 1034—Les registres paroissiaux de Détroit, pour la période française, existent-ils encore ? Où sont-ils déposés ?
XXX
- 1035—Le *Dictionnaire abénaquis* du R. P. Rasle a-t-il été publié ? Où ?
A. O.
- 1036—Sait-on où est mort le fameux abbé Louis-Joseph de LeLoutre, missionnaire chez les Acadiens, pour l'arrestation duquel les Anglais offrirent une forte récompense en 1745 ? Où trouverais-je des renseignements sur sa vie agitée ?
ACAD.
- 1037—Quel est ce M. Charest qui, en 1763, fut député auprès du roi d'Angleterre par les catholiques du Canada ?
CATHO
- 1038—Le sieur Patoulet, secrétaire de l'intendant Talon dans la Nouvelle-France de 1665 à 1671, est-il le même qu'on voit intendant aux Iles françaises en 1679 ?
CUR.

QUEBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
jusqu'à Portland. et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a.m.

VIENT DE PARAÎTRE :

LA FAMILLE GODEFROY DE TONNANCOUR

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

PRIX : \$1.00

S'adresser à Pierre Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

VIENT DE PARAITRE :

LA FAMILLE TACHÉ

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles
Ansbrow, Bender, Boucher de la Broquerie, Chamber-
land, Choquette, Cimon, Coursol, Ennis, Garneau,
Gauthier, Kane, de Lanaudière, LeBoutillier, Marmette,
Serocold, Têtu, etc., etc.

200 pages in-8. 37 portraits hors texte.

Tiré à 200 exemplaires numérotés

Prix : \$2.00 l'exemplaire.

S'adresser, à l'auteur à Lévis.